



**ÉCOLES SUPÉRIEURES  
DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION**

**espe DOSSIER**

# Une nouvelle structure et une nouvelle organisation pour former les enseignants

*Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espés) ont été créées par la loi de refondation de l'école et mises en place à la rentrée 2013, se substituant aux Instituts universitaires de formation des maîtres (UIFM) avec pour mission la formation initiale des enseignants et la participation à leur formation continue. Ces écoles sont créées au sein des universités dont elles font partie intégrante. Elles sont accréditées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

Les Espés accueillent les étudiants qui souhaitent préparer un master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) après une licence (cas général), dans un des quatre parcours suivants :

- 1er degré pour les professeurs des écoles ;
- Second degré pour les enseignants de collèges et de lycées dans les disciplines générales, technologiques, professionnelles (certifiés et professeurs de lycée professionnel) ;
- Encadrement éducatif pour les conseillers principaux d'éducation (CPE) ;
- Pratiques et ingénierie de formation pour les formateurs de formateurs, formateurs de publics particuliers...

Le passage en Espé n'est pas obligatoire pour se présenter à un concours de recrutement ; le candidat peut être inscrit dans un master autre que MEEF (ou titulaire d'un master disciplinaire). Ces écoles accueillent aussi des personnes issues du mode économique qui souhaitent préparer les concours (en particulier ceux de l'enseignement technologique et professionnel).

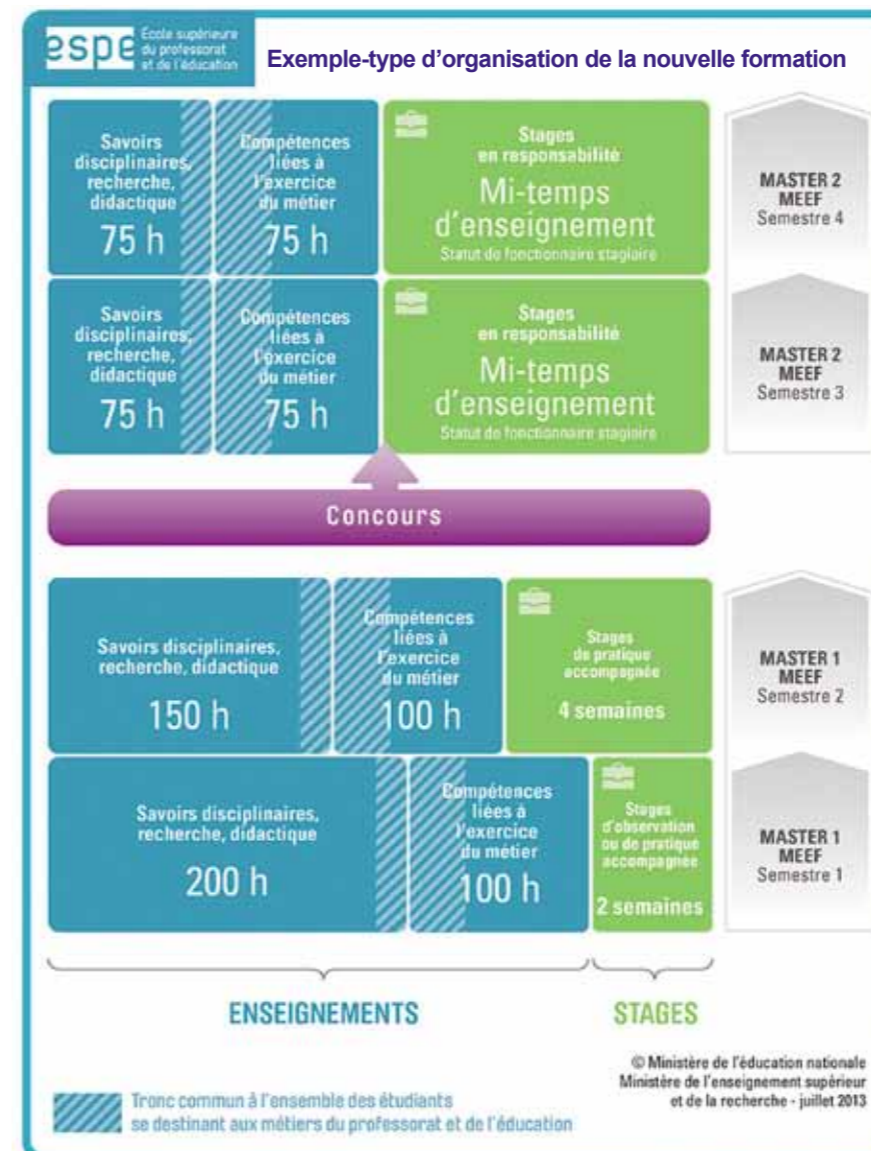
Pour les séries technologiques à défaut d'être titulaire d'une licence, certaines dispositions spécifiques sont prises sans condition de diplômes, telles que le statut de cadre durant 5 ans minimum.

Pour les sections professionnelles (CAPLP Arts appliqués, Biotechnologies, Économie et gestion, Esthétique-cosmétique, Génie chimique, Génie civil, Génie électrique, Génie industriel, Génie mé-

canique, Hôtellerie-restauration, Industries graphiques, Sciences et techniques médico - sociales), les concours externes sont accessibles aux titulaires d'un **BTS ou DUT ou titre de niveau III et de 5 années de pratique** professionnelle ou d'enseignement de cette pratique.

Dans les sections des métiers (CAPLP Arts du bois, Arts du feu, Arts du livre, Arts du métal, Bâtiment, Bijouterie, Biotechnologies de la mer, Broderie, Coiffure, Conducteurs d'engins de travaux publics, Conducteurs routiers, Cordonnerie, Costumier de théâtre, Cycles et motocycles, Décolletage, Doreur ornementaliste, Ébénisterie d'art, Enseignes lumineuses, Entretien des articles textiles, Ferronnerie d'art, Fleuriste, Fleurs et plumes, Fonderie, Fourrure, Forge et estampage, Gravure-ciselure, Industries papetières, Maroquinerie, Marqueterie, Métiers de l'alimentation, Mode et chapellerie, Modelage mécanique, Navigation fluviale et rhénane, Outillage, Prothèse dentaire, Reliure main, Réparation et revêtement en carrosserie, Sculpteur sur bois, Sellier-garnisseur, Staff, Tapisserie couture - décor, Tapisserie garniture-décor, Techni-verriers, Tourneur sur bois, Vannerie, Verrerie scientifique), il faut **justifier** d'un diplôme de **niveau IV (bac) et de 7 années de pratique** professionnelle ou d'enseignement pour accéder au concours externe.

**L'organisation de la formation en Espé**  
Ci-après, deux schémas illustrent l'organisation de la formation (p.7) et son fonctionnement en alternance (p.8).



La formation des enseignants entre dans une ère nouvelle avec la mise en place des Espés.

L'Afdet s'interroge sur la prise en compte des besoins spécifiques des enseignants des secteurs technologiques et professionnels. C'est pourquoi elle a organisé, le 19 novembre dernier à Paris, un colloque intitulé « Formation technologique et professionnelle : quels enseignants ? Les défis à relever ».

La rédaction de *L'enseignement technique* avait quelque peu retardé la parution de son précédent numéro pour rendre compte de ce colloque, en diffusant notamment les conclusions de Jean-Luc Cénat. Dans son intervention, le président du conseil d'orientation de l'Afdet relevait quatre champs de préoccupations et en déduisait diverses propositions\*.

Dans les pages qui suivent, la rédaction revient sur ce colloque pour en restituer plus largement la teneur à travers la synthèse de chacune des interventions et tables rondes.

\* Les conclusions de Jean-Luc Cénat, parues dans le n°244, sont consultables sur le site [afdet.org](http://afdet.org).